

36 - Vie des Quartiers - Avenant programmatif 2013 avec les Francas du Doubs - Participation financière de la Ville - Tarification des accueils de loisirs des Francas du Doubs

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le contrat de Délégation de Service Public signé avec l'Association «Les Francas du Doubs» prévoit un avenant programmatif annuel qui présente les sessions des accueils de loisirs maternels, élémentaires et adolescents ainsi que les actions transversales à engager pour l'année 2013.

L'avenant annuel programmatif des activités de l'Association des Francas du Doubs et ses propositions de tarifs sont présentés au Conseil Municipal.

1 - Programmation 2013

Dans le cadre des missions décrites à l'article 3 du contrat de Délégation, le Délégué mène des activités pour l'année 2013 en organisant des accueils de loisirs et de jeunes, des activités estivales spécifiques et des animations enfance jeunesse.

1.1 Les accueils de loisirs

La programmation d'ouverture des accueils de loisirs pour 2013 reste inchangée par rapport à 2012. A noter qu'une réflexion est en cours sur les sites des accueils de loisirs au centre-ville (Prés de Vaux / Helvétie / Rivotte).

Le nombre prévisionnel total de journées / enfants pour les accueils de loisirs et de jeunes en 2013 est fixé au minimum à 34 000 journées / enfants (en 2012 : 34 951 journées / enfants prévisionnelles et en 2011 : 34 285).

Le nombre prévisionnel d'enfants différents inscrits reste de 1 650.

1.2 Les espaces d'animation de Vital'été

L'espace d'accueil, d'informations et d'animations 6-14 ans avec les familles, à dominante culturelle et artistique est renouvelé, sur le site de Vital'été - La Malcombe (grandes vacances) dit l'espace «Arts et Création», ainsi que l'espace «Sciences et environnement» (avec la Mission Développement Durable).

En 2013, l'Association gèrera à nouveau la coordination et directement l'ensemble des intervenants éducatifs, socioculturels et culturels des ateliers de l'espace «Arts & Création» dans le cadre du financement DSP.

Elle assurera également la coordination et l'animation d'un atelier d'activités d'accueil de l'espace «Sciences et environnement», avec un financement complémentaire.

Ces deux espaces sont prévus à Vital'été du 8 juillet au 30 août 2013.

Le nombre prévisionnel total de journées / enfants pour ces activités en 2013 est fixé au minimum à 7 750 passages / enfants.

1.3 Les animations enfance et jeunesse

Dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public, la Collectivité charge le Délégué d'organiser ou de participer à des temps forts d'animation autour du thème des loisirs et de la citoyenneté et à des actions transversales initiées par la Collectivité.

Ces actions et animations sont au nombre prévisionnel de 10 par an (5 à l'initiative de la Collectivité ou organisées et co-organisées par elle, 5 à l'initiative du Délégué ou organisées par lui). Le nombre prévisionnel total de journées/enfants cumulées pour ces actions en 2013 est fixé au minimum à 5 000 pour les dix actions.

Le Délégué compte organiser 5 actions prioritaires : le Carnaval de Planoise, le Parcours éducatif permanent Eco-citoyen aux Haras, les Journées d'été inter-accueils de loisirs enfance jeunesse, le Village des droits de l'enfant et l'organisation de stages BAFA.

5 actions prioritaires prévisionnelles seront organisées par la Collectivité : la Citadelle prend ses quartiers, Street Tour, la Semaine du Développement Durable, Energie Jeune et Quartiers d'été.

Des collaborations d'actions existent également pour Anim'été Jeunes, le Concours International d'affiches «Agis pour tes droits», la Ludomobile, des activités cirque, etc.

D'autre part, sur des actions prioritaires et autres projets d'animations supplémentaires, un financement spécifique hors prévision DSP est proposé :

- Journées inter accueils,
- Village des droits de l'enfant.

1.4 Le partenariat avec le camp palestinien d'Aqabat Jabr (Cisjordanie)

Dans le cadre des orientations retenues par la Ville (Relations Internationales) pour la mise en œuvre de son programme de coopération décentralisée avec le camp d'Aqabat Jabr (Cisjordanie), la Ville de Besançon souhaite renouveler le partenariat avec les Francas concernant les échanges de jeunes (Conseil Municipal d'octobre 2011).

Après un accueil réussi de 8 jeunes l'été 2012 qui ont partagé leur séjour avec 8 jeunes du quartier de Planoise, il est proposé un nouveau projet pour 2013. Il s'agit de confier aux Francas l'accompagnement d'un groupe de 6 à 10 jeunes adultes bisontins titulaires du BAFA pour un séjour d'échange en Palestine sur les pratiques d'animation avec les jeunes du camp d'Aqabat Jabr.

Cet échange basé notamment sur les pratiques autour du «jeu» sera aussi l'occasion de co-construire une exposition sur le thème de l'eau. Les Francas du Doubs organiseront le séjour en lien avec le Comité Populaire et le Youth Center du camp d'Aqabat Jabr, qui seront les interlocuteurs techniques pour toutes les questions relatives au contenu des animations et au déplacement des jeunes.

Il convient de délibérer sur ce partenariat modifié et le montant de la subvention à attribuer à ce titre.

2 - Financement 2013

Le budget prévisionnel de la programmation du Délégué pour 2013 s'élève à 1 164 932 € (1 152 366 € en 2012).

| Budget 2013 | Accueils | Animations | Total |
|-------------|-----------|------------|-------------|
| | 1 076 659 | 88 273 | 1 164 932 € |

Conformément à l'article 5-2 de la convention, la Collectivité s'engage à verser une participation financière pour l'année 2013 d'un montant global de 718 640 €, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2012 conformément aux orientations budgétaires de la Ville pour 2013 (+ 7 087 €), auquel s'ajoute une participation de compensation de 2 823 € pour une mise en œuvre d'un seul nouveau tarif identique à celui municipal pour la tranche des QF entre 450 € et 530 € (voir 3).

Il est proposé également de prendre en compte dès janvier 2013 l'attribution de subventions complémentaires pour un programme d'animations et d'actions en 2013 : coordination espaces de Vital'été, journées inter-accueils de loisirs, séjour d'échanges en Palestine et village des droits de l'enfant, pour un montant de 22 500 € réparti ainsi :

- Espace Vital'été Sciences et environnement : 4 000 €
- Journées inter accueils : 2 000 €
- Village des droits de l'enfant : 3 000 €
- Séjour d'échanges de jeunes en Palestine : 5 000 € (Vie des Quartiers)
+ 8 500 € (Relations Internationales).

| Récapitulatif de la participation | Proposé 2013 |
|--|------------------|
| Accueils de Loisirs- Ville | 390 420 € |
| + Participation prévisionnelle PSEJ - CAF Contrat Enfance et Jeunesse | 254 950 € |
| Sous-total Accueils de Loisirs | 645 370 € |
| Animations enfance et jeunesse | 73 270 € |
| Total prévision DSP | 718 640 € |
| Animations enfance et jeunesse - complémentaires | 22 500 € |
| Total | 741 140 € |

Versement

| | |
|--|------------------|
| Fonctionnement | 463 690 € |
| + Participation prévisionnelle PSEJ - CAF (80 % année n + 20 % année n+1) Délibération CEJ* | 254 950 € |
| Animations complémentaires | 22 500 € |
| Total | 741 140 € |

* La Ville s'engage à reverser les financements accordés par la CAF pour le Contrat Enfance et Jeunesse (PSEJ) pour les montants et objets qui seront indiqués dans les lettres de notification que ce partenaire adressera à la Ville.

Ce reversement donnera lieu à une délibération lors d'un prochain Conseil Municipal sur l'ensemble des actions CEJ.

La Ville apporte également une aide sous la forme de mise à disposition de locaux administratifs dans le nouvel Espace Jean Moulin à Planoise et d'animation dans tous les quartiers pour les accueils de loisirs.

Les informations en terme de valorisation de locaux (bilans et prévisions) seront transmises dès leur connaissance par courrier au délégataire.

3 - Tarifs 2013

Conformément aux dispositions du contrat de Délégation de Service Public, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la proposition de tarifs des accueils de loisirs et de jeunes ainsi que de la Ludothèque organisés par les Francas du Doubs sur la commune.

La Ville et les Francas du Doubs ont entamé un processus d'harmonisation de leurs tarifs respectifs appliqués dans les accueils de loisirs municipaux et les accueils de loisirs des Francas. Ainsi, les modalités de tarification des Francas (accueils de loisirs et ludothèque) évoluent depuis 2012 par rapport à la convention de Délégation de Service Public.

La première étape a consisté à établir un premier niveau de Quotient Familial (QF) commun et un tarif commun à ce QF : un QF < 450 € qui regroupe dorénavant les QF < 213 €, 213 € à 310 € et 310 € à 425 € pour un tarif unique de base (journée avec repas : 3,20 €).

La seconde étape sera mise en œuvre en 2013. Elle concerne le second niveau d'un QF et d'un tarif commun pour les QF de 451 € à 530 €, remplaçant le QF 2 antérieurement de 451 € à 540 €. Le QF 3 commencera dorénavant à 531 €. L'évolution des tarifs municipaux sera proposée également dans ce sens lors de leur étude en Conseil Municipal en juin 2013.

Pour mémoire, tous les Quotients Familiaux retenus pour le calcul du tarif facturé à la famille sont ceux calculés par la CAF, qui incluent les revenus et les allocations, et non pas ceux issus du revenu fiscal.

Les autres tarifs appliqués pour l'année 2013 à compter du 1^{er} février 2013 resteront identiques à 2012.

TARIFS 2013 applicables du 01/02/2013 au 01/02/2014

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS

| | QF1 | QF2 | QF3 | QF4 | QF5 | Hors Agglo. |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------|
| < | 450 € | 451 € | 531 € | 641 € | 756 € | > |
| TOUTE PERIODE AVEC REPAS | | | | | | |
| Allocataire avec ATL | 3,20 | 4,10 | 5,81 | 7,02 | 8,99 | 11,97 |
| Allocataire sans ATL | 7,20 | 8,10 | 9,70 | 10,55 | 11,56 | 15,05 |
| Non allocataire | 10,20 | 11,10 | 11,87 | 12,57 | 13,53 | 19,59 |
| TOUTE PERIODE SANS REPAS | | | | | | |
| Allocataire avec ATL | 1,60 | 2,30 | 3,13 | 3,64 | 4,19 | 7,83 |
| Allocataire sans ATL | 5,10 | 5,80 | 6,67 | 7,22 | 8,03 | 11,21 |
| Non allocataire | 8,10 | 8,80 | 9,09 | 9,54 | 10,25 | 15,96 |
| DEMI-JOURNEE | | | | | | |
| Allocataire avec ATL | 1,10 | 1,60 | 2,22 | 2,58 | 2,93 | 5,40 |
| Allocataire sans ATL | 3,10 | 3,60 | 4,70 | 5,05 | 5,66 | 7,88 |
| Non allocataire | 6,10 | 6,20 | 6,36 | 6,72 | 7,17 | 11,16 |

TARIFS LUDOTHEQUE

| | QF1 | QF2 | QF3 | QF4 | QF5 | Hors Agglo. |
|---------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------|
| < | 450 € | 451 € | 531 € | 641 € | 756 € | > |
| DEMI-JOURNEE PV/GV/Mercredi/Samedi | | | | | | |
| Allocataire avec ATL | 0,75 | 0,97 | 1,16 | 1,36 | 1,67 | 1,97 |
| Allocataire sans ATL | 2,00 | 2,25 | 2,42 | 2,68 | 2,93 | 3,23 |
| Non allocataire | 3,50 | 3,69 | 3,80 | 4,04 | 4,34 | 4,65 |

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la programmation 2013 des actions et animations de la Délégation de Service Public des Francas du Doubs pour l'année 2013,

- approuver la modification du partenariat établi pour les échanges de jeunes concernant le programme de coopération décentralisée avec le camp palestinien d'Aqabat Jabr (Cisjordanie) pour l'année 2013,

- confirmer une participation de la Ville, dans le cadre de la DSP, pour l'année 2013 (sous réserve des ajustements de fin d'année) d'un montant de 463 690 € à l'Association «Les Francas du Doubs», et de décider en conséquence du versement d'un premier acompte d'un montant de 92 738 €. En cas d'accord, la dépense sera prélevée sur les crédits existants au chapitre 65.422.6574.47041.

- confirmer une participation complémentaire de la Ville, hors prévision DSP, pour l'année 2013 d'un montant de 22 500 € à l'Association «Les Francas du Doubs» pour les animations et actions supplémentaires, et de décider en conséquence du versement du premier acompte d'un montant de 22 500 €. En cas d'accord, la dépense sera prélevée sur les crédits existants au chapitre 65.422.6574.47041.

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant programmatif annuel n° 1 pour 2013 avec l'Association «Les Francas du Doubs»,

- adopter les tarifs journaliers proposés dans les accueils de loisirs et jeunes ainsi que la Ludothèque de la Délégation de Service Public des Francas du Doubs pour l'année 2013.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarque, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 1 et 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, Mme RONZI, Mme MICHEL et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 29 janvier 2013.